

ATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3368
3 mars 1955
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
LE 3 MARS 1955 PAR LE REPRESENTANT D'ISRAEL

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du 4 mars 1955 du Conseil de sécurité, la plainte ci-après, qu'Israël formule contre l'Egypte :

"Plainte d'Israël contre l'Egypte, au sujet de violations répétées de la convention d'armistice général et des résolutions du Conseil de sécurité, violations qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales, du fait :

1. D'attaques de troupes égyptiennes régulières et irrégulières contre les troupes israéliennes;
2. De raids effectués, à partir du territoire sous contrôle égyptien, contre des personnes et des biens se trouvant en territoire israélien;
3. De l'attitude du Gouvernement égyptien, qui n'adopte ni ne fait respecter des mesures efficaces contre les actes de violence de cette nature;
4. De l'affirmation par l'Egypte de l'existence d'un état de guerre, comme de la politique de belligérance active suivie par ce pays contre Israël, concernant notamment le maintien et l'exécution de mesures de blocus;
5. De la propagande belliqueuse et des menaces contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'Israël;
6. Du refus par l'Egypte de rechercher, par voie de négociation, un accord en vue d'un passage effectif de l'armistice actuel à l'état de paix."

Je vous prie d'agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies:

Signé : Abba Eban

Ambassadeur d'Israël

55-05617

